

Communiqué de presse

7 mars 2024

France urbaine
22, rue Joubert
75009 Paris
Tel : 07 56 82 02 21
Contact presse :
p.logette@franceurbaine.org

Situation des élu·es en congé maternité : France urbaine salue les avancées adoptées par le Sénat

Le 7 mars, le Sénat a adopté une proposition de loi portant sur le statut de l'élu local. Celle-ci comporte des dispositions permettant un maintien de ressources pour les élu·es en congé maternité ayant interrompu leur activité professionnelle, conformément à une proposition d'amendement portée par France urbaine, en réponse à un vide juridique soulevé par la maire de Poitiers, Léonore Moncond'huy.

Afin de tenir compte de la situation des élu·es en congé maternité/paternité ou d'adoption ayant interrompu leur activité professionnelle et à la suite de l'interpellation dans le débat public de la maire de Poitiers, **Léonore Moncond'huy**, sur le vide juridique en la matière, France urbaine a proposé des amendements visant à faire évoluer le cadre juridique du statut de l'élu local sur ce point.

Il s'agit de garantir, comme cela existe pour les salariés du privé, un maintien de ressources en accordant aux élu·es concernés le versement d'une indemnité différentielle entre les indemnités journalières de la Sécurité sociale et l'indemnité de fonction que l'élu percevait antérieurement.

En effet, jusqu'à présent, la loi ne prévoyait aucun mécanisme pour compenser les pertes de revenus des élu·es ayant interrompu par ailleurs leur activité professionnelle. « *Il s'agit de tirer les conséquences d'un vide juridique, en introduisant un dispositif inspiré des droits des salariés. Il en va de la diversité des profils de celles et ceux qui exercent les fonctions électives* » explique **Johanna Rolland**.

Une proposition qui a reçu le soutien des sénateurs et du Gouvernement.

« **Il s'agit d'une véritable avancée pour l'exercice des responsabilités des femmes, particulièrement en cette semaine mettant en valeur les droits des femmes, mais aussi pour les hommes amenés à devenir pères** », indique **Johanna Rolland**, présidente de France urbaine, maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole.

La maire de Poitiers avait également soulevé, à partir de l'exemple de son intérim pendant son congé maternité, le flou juridique entourant la possibilité pour l'élu assurant la suppléance de suspendre son activité professionnelle le temps de l'intérim.

Sur ce point, les sénateurs ont adopté en commission un amendement au texte qui permettra de clarifier la situation et, pour les élu·es concernés, de disposer d'une décharge totale, s'imposant à l'employeur et directement inscrite dans le code du travail.

Pour **Léonore Moncond'huy**, maire de Poitiers : « **Le texte voté par le Sénat constitue un signal clair : il faut désormais encourager, par un cadre légal sécurisant, la conciliation entre mandat et parentalité et donc le renouvellement des profils politiques.** »

Deux propositions de loi transpartisanes ont été déposées au Sénat et à l'Assemblée nationale en ce début d'année pour faire évoluer le statut de l'élu local.

France urbaine et **Léonore Moncond'huy** s'étaient mobilisées dans le débat public et parlementaire et avaient sollicité le soutien du Gouvernement pour faire évoluer la loi. **Johanna Rolland** avait, d'ailleurs, évoqué ce sujet avec le Premier ministre, **Gabriel Attal**, lors de son échange en date du 20 février dernier.

Dominique Faure, ministre des collectivités, s'était engagée, dans un courrier en réponse à la maire de Poitiers, à « combler le vide juridique du congé maternité des élues en portant au nom du gouvernement une évolution législative dans le cadre des travaux autour du statut de l'élu ».

L'adoption par les sénateurs de ces nouvelles dispositions intervient au terme de cette mobilisation.

France urbaine se félicite de cette avancée majeure pour la conciliation de la vie personnelle des élus avec leur engagement public local et sera particulièrement attentive à sa confirmation définitive dans les textes.

FRANCE URBAINE, AU SERVICE DE L'ALLIANCE DES TERRITOIRES

Présidée par **Johanna Rolland**, maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole, France urbaine incarne **la diversité urbaine** et promeut l'alliance des territoires. Portée par des élus de toute tendance politique, **l'association est composée de 110 membres**. Elle représente 2 000 communes de toutes tailles dans lesquelles résident près de 30 millions de Français. L'association porte **une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens** en engageant un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la société aux niveaux local, national, européen et international. **Elle éclaire la décision publique** sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation.